



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté de composition du jury du concours d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la session 2025

**Le recteur de la région académique PACA,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires ; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Arrête

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche - session 2025 - est fixé conformément au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 mai 2025

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE
SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
- SESSION 2025 -**

Présidente :

AUBRY Fabienne

Principale du collège Jean Jaurès – Peyrolles en Provence

MEMBRES DU JURY

BONDELU Florence

Conseillère technique adjointe – Rectorat Aix-Marseille

BORETTI Laure

Conseillère technique départementale – DSDEN 13

DERDAB Ahmed

Principal du collège Anatole France – Marseille

LE DORTZ Karine

Conseillère technique départementale – DSDEN 84

LEW Marianne

Proviseure du lycée Léon Gambetta – Aix-en-Provence

NADALIN Valérie

Conseillère technique adjointe – CROUS Aix-Marseille

SAUNIER Agnès

Conseillère technique adjointe – Rectorat Aix-Marseille

SCHNEIDER Martine

Conseillère technique réseau – DSDEN 13

TRINCA Éric

Principal du collège Sophie Germain – Luynes